

RÉUNION DE LA COMMISSION DES THÈSES/HDR – RÉSEAU DOCTORAL OUEST MATHÉMATIQUES

Merci de donner une large diffusion à cette annonce

La prochaine réunion de la commission des thèses aura lieu entre **le 15 et le 19 janvier 2018**. Si vous voulez soumettre le projet de thèse d'un de vos étudiants ou bien votre projet d'habilitation, vous devez me faire parvenir (Georgi.Popov@univ-nantes.fr) vos dossiers au plus tôt si possible et pour **le 10 janvier 2018 au plus tard** (merci de me recontacter en cas d'absence d'accusé de réception dans les 2 jours suivant votre dépôt).

La commission des thèses se réunit 4 fois par an. Les dates limites de dépôt des dossiers sont fixées au 10 septembre, 10 janvier, 10 avril et 10 juin de chaque année.

- Pour une thèse, le directeur de thèse doit m'envoyer en **3 fichiers pdf séparés** : **un exemplaire de la thèse** (cela peut être une version préliminaire mais certaines conditions doivent être remplies, cf **N.B.1** ci-dessous), plus **un rapport scientifique du directeur de thèse** décrivant le travail effectué et les résultats obtenus, plus **une proposition d'au moins quatre rapporteurs** extérieurs au réseau doctoral comportant au moins un français et, si possible, au moins un étranger. Au lieu de m'envoyer le fichier pdf de la thèse, le directeur de thèse peut le déposer sur une page web (<https://mon-partage.fr/> par exemple) et me transmettre l'adresse et le mot de passe.
- Pour une habilitation: en **3 fichiers pdf séparés** : **Un CV avec la liste des publications**, plus un **document de synthèse**, plus une **proposition d'au moins cinq rapporteurs** extérieurs au réseau doctoral, comportant au moins deux étrangers et trois français (cf. **N.B.3** ci-dessous pour les Rennais).

Je vous rappelle que la commission des thèses a deux rôles:

1. **Donner un avis sur le projet** au directeur de l'école doctorale pour une thèse et au conseil scientifique de l'université pour une habilitation.

En particulier, le candidat d'une HDR doit s'assurer que son dossier est assez conséquent en termes d'articles publiés ou acceptés pour publication dans des revues à comité de lecture.

2. **Choisir et obtenir l'accord des rapporteurs.** La commission essaie au maximum de se conformer à la liste des rapporteurs proposés. Néanmoins elle prendra ses décisions indépendamment des contacts préalables que le candidat ou son directeur de thèse auraient pris avec des rapporteurs potentiels.

Veillez à ce que les rapporteurs proposés **ne soient pas trop proches du candidat ou du directeur**. En particulier, **évités de proposer des rapporteurs ayant collaboré avec le candidat ou le directeur de thèse**. Si tel était le cas, il est demandé que les raisons d'un tel choix soient expressément justifiées.

Une fois l'accord des rapporteurs obtenu, il appartient au candidat de leur envoyer les documents nécessaires, en se conformant aux règles de son établissement d'inscription (voir **N.B.2**).

N.B. 1. Les manuscrits, même s'ils ne sont pas nécessairement terminés au moment de cette commission, seront envoyés aux rapporteurs choisis immédiatement après la commission, dans le but d'obtenir leur accord de principe (bien entendu, les rapporteurs ne travailleront que sur le document définitif envoyé plus tard). **Ils doivent donc être suffisamment complets et bien écrits.** En particulier, ils doivent comporter une introduction comportant un nombre significatif de références, qui présente les résultats et dégage clairement les contributions du candidat par rapport aux travaux existants.

N.B. 2. La soutenance d'une thèse ou habilitation nécessite certaines démarches administratives dont le candidat est seul responsable. Afin d'assurer le bon déroulement de la procédure, le candidat devrait se renseigner le plus tôt possible sur les étapes à suivre et les délais à respecter auprès de la scolarité 3ème cycle et de l'école doctorale dont il dépend (les règles ne sont pas uniformes...).

N.B. 3. L'université de Rennes 1 applique la règle suivante pour l'**HDR** : L'ensemble des rapporteurs choisis doit comporter au moins une personne de chaque sexe donc veillez à proposer des hommes et des femmes comme rapporteurs.

Georgi Popov
Président de la commission des thèses

<https://www.lebesgue.fr/content/CROM/>